



COORDINATION SUD

RASSEMBLER & AGIR
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



EUROPE

NOTE DE POSITION

GROUPE DE SUIVI EUROPE

**Financer les organisations
féministes locales :
Un combat européen**

Atteindre l'égalité de genre et réduire la pauvreté
grâce à un financement européen en faveur
des organisations féministes

Novembre 2024

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

Le groupe de suivi Europe

Ce groupe de suivi travaille en lien avec les 3 principaux espaces pour décliner au niveau européen les objectifs d'accès aux financements et d'inclusion des OSC dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques européennes de solidarité internationale. Il assure le suivi et la coordination du portage des positions et messages de Coordination SUD auprès des plateformes alliées (CONCORD, Voice, etc.) et des cibles institutionnelles au niveau de l'Union européenne. Il se concentre actuellement sur l'influence du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE. Il vient également en soutien aux mandatures de Coordination SUD auprès de son réseau d'appartenance Concord Europe.

Contact :

Nicolas Paris, Chargé de mission Analyse & Plaidoyer

paris@coordinationsud.org

Coordination rédactionnelle

Nicolas Paris, Coordination SUD
Catherine Giboin, Médecins du Monde

INTRODUCTION

Au rythme actuel, il faudra près de 300 ans pour atteindre l'égalité de genre¹. Les droits des femmes et des filles sont d'autant plus menacés par le contexte marqué par les polycrises et la montée des mouvements anti-droits². Les femmes et les filles sont particulièrement affectées par les crises, comme en témoigne la situation au Sahel, où les conflits armés, l'instabilité, la crise climatique aggravent les inégalités³.

Pour lutter contre les dynamiques déjà en marche, les organisations féministes œuvrent chaque jour pour faire avancer les droits des femmes des filles dans toute leur diversité, faire évoluer les normes sociales de genre et les pratiques néfastes. Ces organisations sont cruciales lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté⁴.

Pourtant, elles restent encore aujourd'hui largement sous-financées. Au niveau européen, moins de 0.26% de l'aide des institutions de l'UE est allouée aux organisations féministes locales sur la période 2021-2022⁵. Sur la même période au niveau mondial, 0,23% de l'APD mondiale était dédiée aux organisations féministes locales.

Dans cette note, Coordination SUD souligne l'importance d'agir pour l'égalité de genre et la lutte contre la pauvreté en augmentant les financements européens⁶ adaptés et flexibles à destination des organisations féministes. Trois recommandations clés sont proposées pour permettre à l'UE de se donner les moyens de ses ambitions en matière d'égalité de genre :

¹ *Il est temps d'accélérer l'égalité* — ONU Femmes France. (s. d.). ONU Femmes France. <https://www.onufemmes.fr/300-ans-avant-egalite-femmes-hommes>

² *Droits des femmes : combattre le « backlash »* - Fondation Jean-Jaurès. (2023, 6 mars). Fondation Jean-Jaurès. <https://www.jean-jaurès.org/publication/droits-des-femmes-combattre-le-backlash/>

³ *Promoting peace through women's leadership and political participation : evidence from the Sahel*. (s.d.). UNDP. <https://www.undp.org/africa/news/promoting-peace-through-womens-leadership-and-political-participation-evidence-sahel>

⁴ LÉVÊQUE, P (2020). Défendre les droits des femmes, une lutte essentielle contre la pauvreté. L'ENA hors les murs, 2020/1 N° 497, pp. 58-60. <https://doi.org/10.3917/ehlm.497.0058>.

⁵ En 2021-2022, la moyenne annuelle de l'APD des institutions de l'union européenne est de 23 182, 5 millions d'USD. Sur cette même période, l'APD des institutions de l'UE aux organisations de défense des droits des femmes et aux institutions gouvernementales représente 60 millions d'USD. Cette APD représente donc 0,26% de l'APD totale de l'UE. On peut donc estimer que, si l'on soustrait les organisations gouvernementales, à l'instar du calcul proposé par l'OCDE pour le monde (soit une baisse de 28,21% lorsque l'on soustrait les organisations gouvernementales), l'APD uniquement dédiée aux organisations de défense des droits des femmes pourrait représenter 43,07 millions USD, soit 0,19% de l'APD totale de l'UE.

OECD temporary archives | *Development finance for gender equality and women's empowerment* <https://web-archives.oecd.org/temp/2024-03-07/73550-development-finance-for-gender-equality-and-women-s-empowerment.htm>

2024 DCR donor profiles | *Compare your country*. (s. d.-c). <https://www1.compareyourcountry.org/dev-coop-profiles-2024/en/3/6381+6441/default/all/918?embed=noHeaderDAC>

⁶ Par financements européens, Coordination SUD fait référence à l'APD des institutions de l'Union européenne

- **Fixer des cibles horizontales de l'APD des institutions de l'Union européenne plus ambitieuses en matière d'égalité de genre.** *Coordination SUD recommande que 20% des financements du prochain instrument de coopération internationale de l'UE, en volume, ait comme objectif principal l'égalité de genre (indicateur CAD 2 de l'OCDE). En outre, le collectif recommande que 100% des financements de cet instrument aient l'égalité de genre comme objectif principal ou significatif (indicateur CAD 1 de l'OCDE).*
- **Créer une ligne budgétaire dédiée au financement des organisations féministes locales.** *Coordination SUD recommande que celle-ci représente 5% de l'APD des institutions de l'UE, ce qui pourrait représenter 12,5 milliards d'euros sur 7 ans.*
- **Créer des processus de concertation avec la société civile féministe pour développer un outil de financement adapté aux organisations féministes.** *Coordination SUD recommande un travail de concertation passant notamment par la mise en place d'une gouvernance ouverte aux organisations de la société civile non lucrative.*

L'ÉGALITÉ DE GENRE : UNE PRIORITÉ DE L'UE POURTANT SOUS-FINANCÉ

Les organisations féministes locales sont essentielles à l'atteinte des objectifs de développement durable...

Agir en faveur de l'égalité de genre est une condition sine qua non pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans leur ensemble. Parce que cet objectif est au cœur de leur mission, les organisations féministes locales sont essentielles à la mise en œuvre de l'ODD 5⁷. En outre agir pour l'égalité de genre contribue à la consolidation de la paix et la prévention des conflits⁸. Plusieurs études ont ainsi démontré que les pays priorisant l'égalité de genre menaient plus souvent des politiques étrangères plus pacifiques⁹. Enfin, soutenir les droits des femmes et des filles et leur accès aux mêmes ressources et opportunités que les hommes permettent de favoriser la bonne gouvernance, la croissance économique, la santé communautaire, la paix et la stabilité¹⁰.

⁷ Bodiguel, J. (2024, 26 janvier). *Objectif de Développement Durable : égalité des sexes*. Développement Durable. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

⁸ Columbia University Press. (2024, 3 octobre). | Columbia University Press. <https://cup.columbia.edu/book/the-hillary-doctrine/9780231164924>

⁹ Williams, K.P. (2017). *Feminism in Foreign Policy*. <https://www.semanticscholar.org/paper/Feminism-in-Foreign-Policy-Williams/4a23b1b579f4e8b662f0a5266633c03aaa2313f8>

¹⁰ Bigio, J. (2020, 16 juin). *Understanding Gender Equality in Foreign Policy*. Council On Foreign Relations. <https://www.cfr.org/report/understanding-gender-equality-foreign-policy>



OSC féministes locales : une définition

Pour Coordination SUD, le terme d'organisations féministes locales englobe de nombreux types d'organisations formelles et informelles qui œuvrent à la promotion de l'égalité de genre, y compris celles qui travaillent à l'intersection du genre et de l'orientation sexuelle, de l'identité, de l'expression ou des caractéristiques sexuelles, de l'origine ethnique, de l'âge, du handicap, de l'ethnicité, de la religion ou des croyances, du statut économique, de la nationalité et de la résidence, de l'appartenance à un État et du statut migratoire.

Parmi les financements pour l'égalité de genre, le ciblage des organisations féministes locales est particulièrement efficace. Il a en effet été démontré que l'activisme féministe et les organisations locales de défense des droits des femmes ont le plus grand impact lorsqu'il s'agit de faire avancer l'égalité de genre¹¹. Ces organisations agissent en influençant les politiques, les lois, et garantissent la redevabilité des actions des gouvernements. Elles disposent en outre de connaissances approfondies ancrées dans les réalités locales, permettant de questionner les dynamiques de pouvoir et les normes sociales, ainsi que de lutter contre les violations de droits humains, de fournir des services essentiels et de soutenir l'insertion économique, politique et sociale des femmes¹². Les mobilisations des organisations féministes permettent ainsi de sécuriser des changements sociaux, politiques et juridiques de long terme vers l'égalité de genre¹³.

... Mais sous-financées par l'Union européenne

Les financements pour l'égalité de genre, et en particulier vers les organisations féministes locales, sont aujourd'hui largement insuffisants. Malgré des engagements peu ambitieux (5% des nouvelles actions du NDICI – Global Europe doivent avoir l'égalité de genre comme objectif principal¹⁴) l'UE ne parvient pas à les atteindre. Sur la période 2021-2022, seuls 2% des financements correspondaient à ce critère¹⁵.

¹¹ Féministes en action (2022), *Une étude sur les mobilisations et besoins des organisations féministes des pays des Suds*.

¹² AWID (2022), *Où est l'argent pour l'organisations des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action*. https://www.awid.org/sites/default/files/2022-01/AWID_Research_WITM_Brief_FR.pdf

¹³ Cookson, T.P., Fuentes, L., Kuss, M.K., et al. (2023) Social norms, gender and development: a review of research and practice. Discussion Paper 42. New York: UN Women (www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/10/discussion-paper-social-normsgender-and-development-a-review-of-research-and-practice).

Jiménez Thomas Rodriguez, D. (2021) Mobilising for change: how women's social movements are transforming gender norms. ALIGN Report. London: ALIGN/ODI (www.alignplatform.org/resources/report-mobilising-for-change).

¹⁴ Regulation - 2021/947 - EN - EUR-LEX. (s. d.-b). <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/947/oj>

¹⁵ OECD temporary archives | Development finance for gender equality and women's empowerment <https://web-archives.oecd.org/temp/2024-03-07/73550-development-finance-for-gender-equality-and-women-s-empowerment.htm>

Au niveau européen, moins de 0,26% de l'aide des institutions de l'UE est allouée aux organisations féministes locales sur la période 2021-2022¹⁶. Sur la même période au niveau mondial, 0,23% de l'APD mondiale était dédiée aux organisations féministes locales.



Les organisations pour l'égalité de genre sont moins financées que celles qui luttent contre les droits

Dans la période 2021-2022, l'APD mondiale dédiée aux organisations féministes locales est tombé à 453 millions de dollars par an en moyenne, soit 4,98 milliards de dollars si l'on ramène cette moyenne sur la période 2008-2018. À titre comparatif, les mouvements anti-droits ont reçu plus de 6 milliards de dollars sur la même période.

Il est donc essentiel d'augmenter les ressources à destination des organisations féministes locales. Celles-ci ont notamment besoin de ressources pour financer leurs coûts structurels et de fonctionnement. A l'inverse, la baisse des fonds alloués au développement, comme on l'a vu dans le cas du Royaume-Uni par exemple, a un impact dévastateur sur l'égalité de genre¹⁷. Dans un rapport publié par le Bridgespan Group, les ressources additionnelles nécessaires pour les fonds féministes sont estimées à 6 milliards d'euros entre 2022 et 2026¹⁸.

Le NDICI – Global Europe, un outil prometteur qui doit être amélioré dans le cadre du CFP 2028-2035

L'outil du **NDICI-Global Europe** (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) est un instrument financier de l'Union européenne (UE) destiné à soutenir sa politique de coopération au développement pour la période 2021-2027. Cet instrument consacre l'égalité de genre comme priorité transversale et met l'accent sur

¹⁶ En 2021-2022, la moyenne annuelle de l'APD des institutions de l'union européenne est de 23 182, 5 millions d'USD. Sur cette même période, l'APD des institutions de l'UE aux organisations de défense des droits des femmes et aux institutions gouvernementales représente 60 millions d'USD. Cette APD représente donc 0,26% de l'APD totale de l'UE. On peut donc estimer que, si l'on soustrait les organisations gouvernementales, à l'instar du calcul proposé par l'OCDE pour le monde (soit une baisse de 28,21% lorsque l'on soustrait les organisations gouvernementales), l'APD uniquement dédiée aux organisations de défense des droits des femmes pourrait représenter 43,07 millions USD, soit 0,19% de l'APD totale de l'UE.

OECD temporary archives | Development finance for gender equality and women's empowerment <https://web-archives.oecd.org/temp/2024-03-07/73550-development-finance-for-gender-equality-and-women-s-empowerment.htm>

2024 DCR donor profiles | Compare your country. (s. d.-c). <https://www1.compareyourcountry.org/dev-coop-profiles-2024/en/3/6381+6441/default/all/918?embed=noHeaderDAC>

¹⁷ Breed, D., Lelourec, H. and Chicet, C. (2022) *UK leadership on gender equality globally: a quantitative review. CARE and Development Initiatives Report.* https://insights.careinternational.org.uk/media/k2/attachments/UK-leadership-on-gender-equality-globally_aquantitative-review.pdf.

¹⁸ Kater, N. S. D. B. S. (s. d.). *Lighting the Way : A Report for Philanthropy on the Power and Promise of Feminist Movements.* Bridgespan. <https://www.bridgespan.org/insights/philanthropy-and-feminist-movements>

l'intégration de cet objectif dans toutes ses actions. Il reconnaît également le soutien spécifique que doit être dispensé aux femmes et aux filles pour soutenir leur insertion et participation à la vie politique, économique et sociale. Enfin, il prévoit des cibles de financement pour l'égalité de genre en **volume de projets**. 85% de nouveaux programmes financés doivent inclure l'égalité de genre et 5% de ces programmes doivent avoir l'égalité de genre comme objectif principal.

Si le NDICI présente un cadre prometteur pour promouvoir l'égalité de genre, son efficacité reste relative car il ne prévoit pas d'objectif chiffré pour les organisations féministes locales. En outre, le document ne fait pas référence à leur importance pour atteindre les objectifs relatifs à l'égalité de genre.

COMMENT FINANCER LES ORGANISATIONS FÉMINISTES LOCALES ?

Il est donc crucial d'aller au-delà des programmes traditionnels intégrant les inégalités de genre et de financer davantage de projets transformatifs notamment en soutenant directement les organisations féministes locales pour atteindre les objectifs d'égalité et de justice sociale.

Privilégier le soutien financier de base pour les organisations féministes locales

Les financements les plus répandus chez les bailleurs publics et gouvernements, prennent généralement la forme d'appels à projet qui sont trop souvent inaccessibles pour les OSC féministes locales du fait des exigences administratives et de gestion imposée par les bailleurs (fonds nécessaires, reporting trop lourd et peu adaptés aux petites structures, conformité etc). De plus, ces financements ne permettent généralement pas de financer de façon suffisante les frais de structures et de fonctionnement. Ils se focalisent davantage sur des activités ou projets spécifiques.

Pour répondre à ces limites, le soutien financier de base aux organisations féministes est essentiel. L'association AWID¹⁹ précisait dans son rapport sur les financements féministes que le soutien "financier de base" est le plus utile car il permet de bénéficier de la flexibilité nécessaire pour décider de l'utilisation des fonds, que ce soit pour couvrir les salaires, régler les charges locatives ou acquérir du matériel et des ressources.

¹⁹ AWID (2022), *Où est l'argent pour l'organisations des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action*. https://www.awid.org/sites/default/files/2022-01/AWID_Research_WITM_Brief_FR.pdf

Une méthode pertinente, l'intermédiation des financements

Aujourd'hui, le financement direct des OSC féministes locales par les bailleurs est souvent impossible, hormis à travers les ambassades et représentations dans les pays d'intervention. Cependant, celles-ci supervisent des enveloppes de financements destinées à la société civile souvent minimales et ne garantissent pas toujours un accès aux organisations féministes les plus éloignées des financements.

L'intermédiation des financements par des fonds féministes institutionnelles ou portés par la société civile²⁰ peut permettre de palier les problématiques d'accès directs aux financements par les OSC féministes et de fournir des enveloppes de financement plus conséquentes, tout en répondant aussi aux besoins et priorités identifiées par ces actrices, notamment en termes de flexibilité dans l'allocation des financements. C'est notamment le canal principal de financement du Fonds de soutien aux organisations féministes français (FSOF)²¹.

Si cette méthode doit nécessairement s'accompagner d'une flexibilité plus importante de la part des bailleurs, elle permet de répondre aux exigences administratives imposées, puisque ces fonds sont gérés par des grandes organisations²² habituées au système de redevabilité, reporting et conformité. Ce mécanisme permet de financer directement les associations et mouvements féministes qui ne possèdent pas nécessairement les ressources pour répondre aux coûts administratifs que représentent de tels financements. Le risque est ainsi majoritairement supporté par les grandes organisations en tête des consortiums. Au-delà, ces fonds intermédiés permettent d'accompagner la montée en compétences sur le reporting de ces organisations pour qu'elles puissent *in fine* espérer être financées directement par les agences de développement.

L'intermédiation des financements via des fonds féministes et ONG habitués à travailler avec ces actrices, permet en outre de favoriser une approche promouvant des processus de sélection moins compétitifs alignés avec des valeurs féministes, la sélection des priorités de financement par les bénéficiaires et des paiements fondés sur la confiance.

Cette modalité de financement permet enfin d'augmenter la probabilité que les ressources parviennent à de véritables mouvements pour l'égalité de genre²³, plutôt qu'à des acteurs et actrices qui peuvent en fin de compte aller à l'encontre de ces objectifs. Ce point est d'autant plus crucial à l'heure où les mouvements anti-droit et anti-choix s'organisent pour perturber

²⁰ I.e: Mama Cash, FRIDA, FMED, IPBF etc.

²¹ Coordination SUD. (2024, 2 mai). *Pour un financement européen des organisations féministes - Coordination SUD.* <https://www.coordinationsud.org/document-ressource/pour-un-financement-europeen-des-organisations-feministes/>

²² Par grandes organisations, nous faisons référence aux organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales internationales. Ces organisations sont habituées de gérer des programmes liés au genre mais ne contribuent pas directement au changement social féministe.

²³ Cffp. (2023, 8 mai). *Progressive cash for the anti-LGBTQI backlash ?* CFFP. <https://centrefor feminist foreign policy.org/2023/04/24/report-progressive-cash-for-the-anti-lgbtqi-backlash/>

les espaces de la société civile dédiés à la défense des droits des femmes comme lors des réunions annuelles de la CSW²⁴ ou CPD²⁵ aux Nations unies²⁶.

LES RECOMMANDATIONS DE COORDINATION SUD POUR UN MEILLEUR SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES LOCALES

Les travaux autour du nouveau cadre financier pluriannuel 2028-2035 représentent une occasion pour que l'UE remette l'égalité de genre au centre de ses principes. Pour construire ses propositions, Coordination SUD partira de la structure du CFP 2021-2027 et du NDICI-Global Europe, tout en prenant en compte la forte probabilité que ce budget et cet instrument évoluent à l'occasion de l'élaboration du CFP 2028-2035 et des nouveaux règlements sectoriels :

- **Fixer des cibles horizontales de l'APD des institutions de l'Union européenne plus ambitieuses en matière d'égalité de genre**

Aujourd'hui, le NDICI fixe des objectifs transversaux concernant l'égalité de genre : 85 % des nouvelles actions doivent avoir l'égalité de genre comme objectif principal ou significatif. Au moins 5 % de ces actions doivent avoir pour objectif principal l'égalité de genre et les droits et l'autonomisation des femmes et des filles. Ces cibles, d'une part manquent d'ambition, et d'autre part sont calculées en « nouvelles actions », indicateur qui n'impacte donc pas le volume financier total. **Coordination SUD recommande donc que 20% des financements du prochain instrument de coopération internationale de l'UE, en volume, ait comme objectif principal l'égalité de genre (à l'instar des objectifs de la LOP-DSLIM française²⁷, indicateur CAD 2 de l'OCDE). En outre, le collectif recommande que 100% des financements de cet instrument aient l'égalité de genre comme objectif principal ou significatif (indicateur CAD 1 de l'OCDE).** En effet, aucune nouvelle utilisation de l'aide européenne ne peut aujourd'hui être aveugle aux inégalités de genre. En outre, aligner la totalité de l'aide sur l'égalité de genre pourrait permettre une meilleure intégration du genre dans les politiques des DUE, celle-ci étant aujourd'hui insuffisante²⁸. Enfin, un projet peut tout à fait avoir

²⁴ Commission on the Status of Women

²⁵ Commission on Population and Development

²⁶ Holmes, R. (2024) 'Feminist responses to norm-spoiling at the United Nations' ODI Briefing note. London: ODI (<https://odi.org/en/insights/holding-states-account-humanitarians-undermine-civil-society/>).

²⁷ LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (1) - Légifrance. (s. d.). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536>

²⁸ Selon la Commission européenne (2022), seuls 37,5 % des 141 PFG (points focaux genre) travaillant dans les DUE en 2021 voyaient cette fonction incluse dans leur description de poste. Cela signifie que de nombreux PFG ont une double ou triple casquette. En conséquence, l'enquête menée dans le cadre de l'évaluation indépendante à mi-parcours du GAP III a révélé que de nombreux.euses PFG consacrent 20 % ou moins de leur temps aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons.

l'égalité de genre comme objectif principal tout en traitant de thématiques spécifiques comme la santé, l'agriculture, etc.

- [Créer une ligne budgétaire dédiée au financement des organisations féministes locales](#)

La deuxième recommandation de Coordination SUD concerne la création d'une ligne budgétaire dédiée, à l'instar des programmes thématiques du NDICI. Parmi les 20% ayant pour objectif principal l'égalité de genre, **Coordination SUD propose que ¼ soit dédié au financement des organisations féministes locales, soit 5% de l'APD des institutions de l'UE**. Sachant que l'UE a consacré 31,29 milliards d'euros à son APD en 2023²⁹, on peut donc estimer à 1,56 milliards d'euros par an les financements devant être consacrés au financement des organisations féministes locales. Sur la période 2028-2035, Coordination SUD estime que la ligne budgétaire consacrée aux organisations féministes locales pourrait représenter 12,5 milliards d'euros sur 7 ans³⁰.

- [Créer des processus de concertation de la société civile féministe pour développer un outil de financement adapté aux organisations féministes.](#)

En parallèle, il est primordial de définir des processus de financements adaptés en accord avec la société civile féministe. Bien souvent, les enveloppes budgétaires consacrés aux organisations féministes n'atteignent pas leur cible car une part importante de ces organisations peuvent être hors des radars institutionnels particulièrement pour les organisations et mouvements informels ou encore celles en territoire isolé³¹. Du fait de leur expertise et de leurs contraintes spécifiques (peu de financements, de ressources humaines disponibles, d'outils logistiques et informatiques), il apparaît donc essentiel de créer des processus de concertation adaptés qui garantira une initiative et des financements adaptés aux besoins des organisations féministes locales. Ces processus devraient notamment être caractérisés par un travail de concertation avec les sociétés civiles pour assurer des financements adaptés aux besoins des OSC, la redevabilité, une implication des OSC en amont

Publications Office of the European Union. (2022). *2022 Annual report on the implementation of the European Union & # 39 ; s external action instruments in 2021 : the staff working document*. Publications Office Of The EU. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/856702c5-7b64-11ed-9887-01aa75ed71a1/language-en>

Reconnaissant cette limite, le Parlement européen avait demandé dans une résolution de mars 2022 qu'une formation obligatoire sur le GAP III soit dispensée à tous les responsables du siège et des délégations de l'UE, ainsi qu'à l'ensemble du personnel impliqué dans l'action extérieure de l'UE.

EUR-LEX - 52022IP0072 - EN - EUR-LEX. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:52022IP0072&qid=1673648583028>

²⁹ 2024 DCR donor profiles | Compare your country. (s. d.-d) <https://www1.compareyourcountry.org/dev-coop-profiles-2024/en/3/6381/default/all/20001+918?embed=noHeaderDAC>

³⁰ Budget annuel d'APD des institutions de l'UE (31,29 milliards), divisé par 20 pour arriver à 5% de cette somme (1,56 milliards), que l'on multiplie par 8 pour couvrir l'ensemble de la période 2028-2035, pour une somme finale de 12,5 milliards d'euros.

³¹ AWID (2022), *Où est l'argent pour l'organisations des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action*. https://www.awid.org/sites/default/files/2022-01/AWID_Research_WITM_Brief_FR.pdf

des appels à projet, ainsi que des évaluations régulières. Afin de mettre en œuvre ces conditions, une instance de gouvernance ouverte aux organisations de la société civile non lucratives devrait être mise en place.



COORDINATION SUD

Rassembler & agir

Pour la solidarité internationale

COORDINATION SUD
14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél : +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org
sud@coordinationsud.org